

OBJET : Subvention d'équipement – Association Les Photographes associés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant le besoin exceptionnel de l'association de compenser la consommation de cartouches d'encre et de feuilles photos utilisés lors des événements municipaux,

Considérant l'intérêt pour la ville et ses habitants du projet des Photographes associés,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'attribuer à l'Association Les Photographes associés une subvention d'équipement de 150 euros au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N° 99

Les Photographes associés forment un collectif de 4 photographes et a été créé en 2016.

Son activité est tournée vers la photographie et le partage de cette passion, tout âge confondu.

L'association est très active sur les événements municipaux et par ailleurs elle a organisé sa première exposition en Mairie en mars 2025 avec une animation lors de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars.

Les stocks (à la fois les cartouches d'encre et les supports d'impression tels que le papier photo) ont été fortement réduits et un besoin de les reconstituer apparaissant, une aide à hauteur de 150 € est proposée, en vue des futures participations à des événements municipaux.